

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS1620

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* Les modalités dans lesquelles des enseignements impliquant les patients sont mis en place ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La participation des patients à la formation des professionnels est une pratique peu répandue dans les universités françaises au regard des pratiques internationales, notamment en Angleterre, au Canada, en Australie, ou en Italie, etc. Ces pratiques valorisent la connaissance acquise au travers de l'expérience du patient. Par ailleurs, l'implication des patients dans la formation permet une meilleure compréhension des attentes et des besoins par les futurs professionnels de santé.